

# Liaisons Sociales 2018

## Juillet

04/07/18 17604

### **Pour le COR, le Fonds de réserve des retraites a besoin d'une stratégie claire**

11/07/18 17609

### **Réforme de la dépendance : Agnès Buzyn souhaite « aller vers des plateformes de services »**

19/07/18 17615

### **Le marché de la santé et de la prévoyance a progressé de 3 % en 2017**

26/07/18 17620

### **La Cnam veut limiter les dépenses de transports des malades en taxi au moyen d'un cadre au niveau national**

04/07/18 17604

### **Pour le COR, le Fonds de réserve des retraites a besoin d'une stratégie claire**

Le Fonds de réserve des retraites (FRR) disposera d'au moins 15 milliards d'euros en 2025, lorsque la réforme voulue par Emmanuel Macron produira ses premiers effets, mais cette cagnotte a « rapidement » besoin d'une « stratégie claire » pour lui permettre de faire fructifier au mieux les sommes accumulées, estime le Conseil d'orientation des retraites dans une note qui sera officiellement présentée au Conseil le 11 juillet. Le texte plaide pour « l'élaboration d'une doctrine d'utilisation » des réserves, afin notamment « d'éviter tout décaissement non anticipé » et donc de préserver cette manne. Créé en 1999 pour amortir le coût du « papy-boom », le FRR sert depuis 2011 à rembourser une partie du « trou de la Sécu », jusqu'à l'extinction de la dette sociale programmée en 2024. Ce changement d'objectif s'est doublé d'un arrêt des transferts de recettes de l'État. Depuis 2011 également, le Fonds ne perçoit plus que les intérêts de ses placements financiers. *Source AFP*

11/07/18 17609

### **Réforme de la dépendance : Agnès Buzyn souhaite « aller vers des plateformes de services »**

La ministre des Solidarités et de la Santé a critiqué le 10 juillet la prise en charge « très figée » des personnes âgées en France, entre Ehpad et domicile, et évoqué le développement de « plateformes de services » dans le cadre de la réforme du financement de la dépendance en 2019. « Aujourd'hui, le système est très figé », a déclaré Agnès Buzyn sur RMC. « Nous avons d'un côté les Ehpad, où les personnes âgées sont exclues, souvent en dehors des villes ou des villages, et puis le maintien à domicile coûte que coûte », a expliqué la ministre. « Nous voyons bien que ça ne répond pas à la totalité des besoins ». Beaucoup de personnes âgées « gardent leur autonomie jusqu'à la fin mais elles ont quand même besoin de services ». « Donc on va aller vers des plateformes de services, vers des choses de plus en plus agiles, qui permettront aux personnes qui à un moment, par exemple, se font une fracture, de pouvoir être hébergées et puis de revenir à domicile ». *Source AFP*

19/07/18 17615

### **Le marché de la santé et de la prévoyance a progressé de 3 % en 2017**

Selon des données collectées par le Ctip (Centre technique des institutions de prévoyance), la FFA (Fédération Française de l'assurance) et la FNMF (Fédération nationale de la mutualité française), et publiées le 17 juillet par la Mutualité Française, le marché des assurances santé et prévoyance a progressé de 3 % en 2017 et a représenté 58,6 milliards d'euros de cotisations. Cette croissance est portée par les contrats collectifs (+ 4,6 % contre + 1,5 % pour les contrats individuels) qui représentent la moitié des cotisations. Le marché de la complémentaire santé a progressé de 2,3 %, à 37,1 milliards d'euros de cotisations. Le marché de la prévoyance a, quant à lui, augmenté de 4,4 %, à 21,4 milliards d'euros de cotisations.

26/07/18 17620

### **La Cnam veut limiter les dépenses de transports des malades en taxi au moyen d'un cadre au niveau national**

L'assurance maladie veut limiter les dépenses de transports de malades assurés par les taxis, dont la facture augmente de 6 % par an, selon *Les Échos* (25/07). La Cnam souhaite donc négocier au niveau national avec les représentants des taxis, qui

représentent « 40 % des 4,6 milliards d'euros consacrés en 2017 au déplacement des patients ». Dans un protocole d'accord, transmis le 18 juillet aux organisations professionnelles des taxis, l'organisme de sécurité sociale veut « augmenter les taux de remise, ces rabais fixés dans les conventions et qui varient selon les départements ». Elle demande également à ce que les « courses d'approche ne soient plus remboursables, la mission du taxi ne démarrant qu'à la prise en charge effective du patient ». Elle souhaite enfin limiter le nombre de taxis conventionnés pour prendre en charge ces malades. Des propositions qui « n'ont pas enthousiasmé, loin de là, les professionnels », indique le quotidien. Une nouvelle réunion de négociations est prévue le 6 septembre.